

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 05 Juillet 2021 à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, maire.

Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Lux Laurent, M. Gallois Fabrice, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Gaveau Nathalie

Madame Pierrot est arrivée à partir du point N°3

Absents : M. Hattat, Mme Hattat, Mme Migeon et Mme Pierrot

Absent excusé : M. Antunes

Absent ayant donné procuration : M. Verzeaux à M. Bonhomme

Secrétaire de séance : Gaveau Nathalie

Suite à son courrier, Monsieur le maire donne la parole à un jeune habitant du village, qui présente au conseil municipal sa demande d'installation d'un module supplémentaire au skate-park. Une commission réunissant plusieurs autres jeunes d'âges différents sera créée à la rentrée de septembre, pour étudier avec les élus ce projet dès la rentrée.

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 10 mai 2021.

2 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes membres,

Le conseil municipal décide d'approuver les statuts modifiés de la communauté urbaine du Grand Reims.

3 – CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX PUBLICS

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité » mise œuvre par la Région Grand-Est et autorise le maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX DEPENSES D'AMENAGEMENTS DE LA NOUE COCHARD ENTRE PLURIAL NOVILIA ET LA COMMUNE DE BEINE-NAUROY

Dans le cadre de la construction du lotissement de la « Noue Cochard », la commune est engagée au travers d'une convention financière signée le 8 juin 2017. Elle prévoit le versement par la commune à Plurial Novilia d'une subvention d'équilibre de 635 680,02€, comprenant :

- * la donation gratuite du foncier acquis par la commune pour un montant de 258 000 €,
- * une subvention de 377 680,02 €.

Depuis juin 2020 de nombreuses réunions de négociation ont eu lieu avec le promoteur/bailleur pour faire évoluer ce programme de logements, selon 3 objectifs :

- * diversifier le parcours résidentiel (plus de logement plus grands),
- * favoriser l'accès des futurs logements aux ménages de Beine-Nauroy par la réalisation de PLS,
- * diminuer la charge financière pour la collectivité.

Le présent avenant vient conclure près d'un an de négociation. Il se traduit par la construction de 3 T4 supplémentaires conventionnés en PLS et une économie de 203 000€ par rapport au contrat initial. Le bailleur accepte par ailleurs un étalement de la dette lissée sur 15 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'actualisation du programme immobilier ainsi que les nouvelles modalités de versement de la participation de la commune et autorise le maire à signer l'avenant N°1 à la convention relative aux dépenses d'aménagements de la Noue Cochard à Beine-Nauroy.

5 – DELIBERATION POUR LA GARANTIE D'EMPRUNT DE PLURIAL NOVILIA

Dans le cadre des dossiers de financement des programmes de logements sociaux l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations demandent systématiquement une garantie du prêt du bailleur par la commune. Cette disposition permet au bailleur de bénéficier d'obtenir des subventions de l'Etat, de bénéficier d'une T.V.A réduite ainsi qu'une exonération de TF.

Le conseil municipal de Beine-Nauroy accorde sa garantie pour le remboursement du montant total du prêt souscrit par Plurial Novilia dans le cadre de ce projet. Elle est accordée pour la durée totale du prêt. Le risque financier est très limité, Plurial Novilia étant le 1^{er} bailleur social du Grand Est.

6 – ELIMINATION D'OUVRAGES EN MAUVAIS ETAT A LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la destruction des 97 ouvrages proposés par la bibliothécaire

7 – MODIFICATION DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE), CATEGORIE C, GROUPE 2

Vu la délibération N°16112103 du 21 novembre 2016 mettant en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel du personnel communal,

Considérant le besoin de recrutement d'un agent administratif pour le remplacement d'un agent muté,

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- Modifier les plafonds annuels
- D'attribuer ce régime indemnitaire aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné
- Et dit que les autres dispositions de la délibération N° 16112103 du 21 novembre 2016 demeurent inchangées

8 - CADEAU DE DEPART D'UN AGENT TITULAIRE EN CAS DE MUTATION

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'offrir un cadeau pour remercier l'agent partant, pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune, le cadeau (sous forme de bon d'achat ou chèque cadeau) sera d'une valeur de 160 €.

9 – SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES FETES, CEREMONIES ET VOYAGES

Vu la délibération N° 19062607 du 26 juin 2019 décidant la création d'une régie pour les fêtes, cérémonies et voyages organisés par la mairie,

Considérant que cette régie n'a plus lieu d'être, le conseil municipal à l'unanimité, décide la suppression de la régie à compter du 06 juillet 2021.

DIVERS

- Travaux de sécurisation routière : la première tranche de travaux doit débiter la deuxième quinzaine d'août 2021. La deuxième tranche qui concerne la route d'Époye et l'avenue des Monts de Champagne est en attente des propositions du Conseil Départemental.
- Travaux de voirie du secteur de la rue des Ecoles : le début des travaux prévu le 12 juillet ne concernera dans un premier temps que les réseaux d'eau potable et eaux pluviales. Les travaux de voirie commenceront début 2022.
- Des travaux d'entretien de type purges et enduits seront réalisés prochainement sur les routes départementales de la commune.
- Lors de l'épisode orageux du 19 juin dernier, plusieurs arbres ont été arrachés dans la commune, dont un frêne rue de Mouchery. Un expert forestier est venu diagnostiquer la totalité des arbres, les frênes sont atteints par un champignon noir. Ils sont condamnés du point de vue sanitaire, un étêtatement les fragiliserait davantage en cas de tempête. Un devis pour l'abattage de 40 frênes a été établi. La sécurisation des biens et des personnes à proximité de ces arbres doit primer, d'autant que le changement climatique apporte de plus en plus régulièrement des orages violents. Monsieur le maire demande la constitution d'un groupe de travail à réunir à la rentrée pour étudier le réaménagement complet du site et sa renaturation.

**La conseillère municipale,
Nathalie GAVEAU**



**Le Maire,
Romain BONHOMME**

